

130 RUE DU FAUBOURG SAINT HONORE PARIS VIII

Société par actions simplifiée au capital de 13.631.500 euros

Siège social : 5, rue du Boccador - 75008 Paris

948 548 284 RCS Paris

DECISIONS DU PRESIDENT EN DATE DU 8 JANVIER 2025

PROCES VERBAL

L'an deux mille vingt-cinq,

Le huit janvier,

A 18 heures,

Monsieur Benoit Quertemont, agissant en qualité de Président de la société 130 Rue du Faubourg Saint Honoré Paris VIII (la « **Société** »),

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES PORTANT SUR :

- Transfert du siège social de la Société ;
- Modification corrélative des statuts ;
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE DECISION

Transfert du siège social de la Société

Conformément aux dispositions de l'article 4 (*Siège social*) des statuts de la Société, le Président décide de transférer le siège social de la Société à l'adresse suivante : 3, rue de Cerisoles - 75008 Paris.

DEUXIEME DECISION

Modification corrélative des statuts

En conséquence de ce qui précède, le Président décide de modifier le premier alinéa de l'article 4 (*Siège social*) des statuts de la Société, qui est désormais rédigé ainsi qu'il suit :

« **ARTICLE 4 – Siège social**

Le siège social est fixé à l'adresse suivante : 3, rue de Cerisoles - 75008 Paris. »

Le reste de l'article demeure inchangé.

TROISIEME DECISION
Pouvoirs en vue des formalités

Le Président confère tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir tous dépôts, formalités ou publications afférents aux décisions précédemment adoptées.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président.

DocuSigned by:
Benoit Quertemont
0578E333D88C47B...

Le Président
Benoit Quertemont